

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
69720 SAINT BONNET DE MURE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
DU 29 mars 2021**

06-03-2021 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nombre de conseillers en exercice	13
De présents	10
De votants	11

L'an deux mille vingt et un, le 29 mars à 16 H 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Danièle SANTESTEBAN, Vice-Présidente.

Présents : Ms. : Olivier SUSINI – Alain LONGOMOSINO – Georges LAJARA
Mmes : Danièle SANTESTEBAN — Josiane CHABERT – Martine PINTON - Francine CLUZEL — Audrey SAUNIER – Renée ALIBERT - Nadia OULD CHEIKH

Date de la convocation :
23/03/2021

Absent excusé : Jean-Pierre JOURDAIN

Absente : Hélène HEGOBURU

Pouvoirs :

Christiane GOULLET à Georges LAJARA

Résultat du vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 2

Monsieur Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame SANTESTEBAN Danièle - Vice-Présidente ouvre la séance à 16 h 30, le quorum étant atteint

.....
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 25 janvier 2021,



il est proposé d'apporter une subvention aux associations ci-dessous nommées :

SUBVENTIONS ACCORDEES 2021	
NOM DE L'ASSOCIATION	subv accordées 2021
ADAPEI 69 métropole de Lyon et Rhône	1 500,00 €
ADIAF-SAVARAHM	400,00 €
ADMR	6 747,21 €
AIVAD	2 720,00 €
ARTAG	500,00 €
AUTISME 69	500,00 €
CPEF	3 010,00 €
ENTRAIDE MAJOLANE	2 000,00 €
ENTRAIDE MUROISE	1 500,00 €
MISSION LOCALE BRON DECINES MEYZIEU	14 175,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	1 000,00 €
VIE LIBRE	300,00 €
	34 352,21 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, ADOPTE à l'unanimité les subventions allouées aux associations pour la somme de : 34 352.21 € (résultats du vote 9 pour et 2 abstentions)

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour copie certifiée conforme le 30 mars 2021,

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération,

Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

Danièle SANTESTEBAN
La Vice-Présidente du CCAS